

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 AVRIL 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf avril à quinze heures, le conseil municipal dûment convoqué par voie dématérialisée (art L2121-10 du CGCT), le vingt-et-un avril, s'est réuni par voie de visioconférence, par connexion à l'application ZOOM, sous la présidence de M. Yves FOULON, Maire.

Etaient présents par visioconférence :

*Mmes et MM. les Adjoint*s : LUMMEAUX, PHELIPPOT, ANTOUN, HERSZFELD, LEFEBVRE, BEUNARD *Mmes et MM. les Conseillers Municipaux* : MAUPILE, LIMOUZIN, MARESCOT, GRANET, PAJOT, LUCAS jusqu'à la question n°D20.04_10, BEY jusqu'à la question n°D20.04_10, LAMARA.

Ont Donné Pouvoir : Conformément à l'article 10 modifié de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 et par dérogation à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales

Daniel PHILIPPON et Martine CAUSSARIEU	Bernard LUMMEAUX
Geneviève BORDEDEBAT et Eugène COEURET	Patrice BEUNARD
Marie-Claire DEPARDIEU et Monique DUBROCA.....	Martine PHELIPPOT
Nicole BIESEL-LEGER et Annie LUQUET	May ANTOUN
Catherine CASSOT et Paul SCAPPAZZONI	Yves HERSZFELD
Christiane MOULS et Patrick CAPTUS	Patrick LEFEBVRE
Sophie DEVILLIERS et Julien GHYSELS	Yvette MAUPILE
Alexis BONNIN et Simon SEGURA.	Nadine LIMOUZIN
Vincent LANDAIS et Sally FITOU.	Claire MARESCOT

Etaient absents :

Anny BEY à partir de la question n°D20.04_11
Charles-Albert LUCAS à partir de la question n°D20.04_11

Nombre de conseillers en exercice : 33

Le quorum est atteint

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé la désignation du secrétaire : Claire MARESCOT et du secrétaire adjoint de séance : Nadine LIMOUZIN
Ils sont désignés à l'unanimité ;

Le procès-verbal du conseil municipal du 12.12.2019 est adopté à la majorité
ABSTENTION : Anny BEY - CONTRE : Laurent LAMARA

L'assemblée a adopté les délibérations suivantes :

Numéro	Intitulé	Résultat du vote
COMMUNICATIONS		
	Compte rendu en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et communication sur les marchés	
	Application de l'article 1 de l'ordonnance 2020-391 du 01.04.2020 – continuité du fonctionnement des institutions locales	PRIS ACTE

4° Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres
 -MARCHE PUBLIC n° 19047 (fourniture d'articles de plomberie et matériel courant)
 -MARCHE PUBLIC n° 20002 (travaux de peinture, revêtements muraux et de sol pour l'entretien et l'amélioration des bâtiments et ouvrages communaux – groupement de commande VILLE-CCAS-ARC. EXPANSION)
 -MARCHE PUBLIC n° 20007 (location d'engins de travaux publics de courte et moyenne durée pour la Ville d'Arcachon)
 -MARCHE PUBLIC n° 20003 (mission d'assistance au contrôle de la DSP des parcs de stationnement et de contrats de partenariat)
 -MARCHE PUBLIC n° 20010 (travaux d'aménagement de voirie°
 -MARCHE PUBLIC n° 20004 (travaux d'entretien et de réparation de voirie)
 5° Décider de la construction et de la révision du louage de choses <12 ans
 -ARCACHON SANTE (mise à disposition de la maison des aidants aux médecins installés à Arcachon pour organiser un centre de consultation COVID-19)
 -PROXIMITE (mise à disposition de locaux du stade Matéo Petit entre la Ville d'Arcachon, la COBAS et le PRADO pour l'année 2020)
 -PROXIMITE (Mise à disposition de la salle d'activités de la salle omnisport à l'IME de Taussat les vendredis de 14h à 16h)
 -PROXIMITE (Mise à disposition du tir au vol à Norbert DEBORD)
 8°Prononcer la délivrance et la reprise de concessions dans les cimetières
 -CIMETIERE (Octroi d'une concession d'une durée de 15 ans, au cimetière d'Arcachon à compter du 16 mars 2020 à Mme Odette BOSSION)

Compte-rendu des jugements et instances

NEANT

Divers

NEANT

Numéro	Intitulé	Résultat du vote
CONSEIL MUNICIPAL		
D20.04_1	Modalités d'organisation des séances de conseil municipal en visioconférence (Rapporteur : M. FOULON)	Favorable à la MAJORITE Pour : 31 Contre : 1 (L. LAMARA) Abstention : 1 (A BEY)
D20.04_2	Mesures prises par la Ville d'Arcachon dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de COVID-19 (Rapporteur : M. FOULON)	IL EST PRIS ACTE
FINANCES		

FINANCES

D20.04_3	Approbation du Compte de Gestion du Receveur Municipal du budget principal de la Ville et des budgets annexes - exercice 2019 (Rapporteur : M. BEUNARD)	Favorable à l'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES Pour : 28 Abstention : 5 (CA LUCAS, A BEY, L LAMARA, M PAJOT, M GRANET)
D20.04_4	Approbation du compte administratif du budget principal de la Ville et des budgets annexes - exercice 2019 - (Rapporteur : M. BEUNARD) M. le Maire propose de désigner B LUMMEAUX, Maire Adjoint, pour assurer la présidence au moment du vote du compte administratif. Résultat du vote : MAJORITE Pour : 28 Contre : 4 (M. GRANET, M. PAJOT, CA LUCAS, L LAMARA) Abstention : 1 (A BEY) LA PRESIDENCE EST ASSUREE PAR B LUMMEAUX, MAIRE ADJOINT M. LE MAIRE QUITTE LA SALLE AVANT LE VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	Favorable à la MAJORITE Pour : 27 Contre : 5 (L. LAMARA, CA LUCAS, M. PAJOT, M GRANET, A BEY)
D20.04_5	Affectation des résultats Budget Principal d'Arcachon et budgets annexes - exercice 2019 - (Rapporteur : M. BEUNARD) M. LE MAIRE revient dans la salle AVANT LA LECTURE DU RAPPORT ET REPREND LA PRESIDENCE DE SEANCE	Favorable à la MAJORITE Pour : 29 Contre : 4 (L. LAMARA, M. PAJOT, M GRANET, A BEY)

ADMINISTRATION GENERALE & GESTION DU DOMAINE

D20.04_6	Servitude de passage concédée au profit d'ENEDIS sur la propriété de la Commune cadastrée BK 61 sise allée des Sternes et allée des Cormorans – PEREIRE SUD à Arcachon (Rapporteur : M. FOULON)	Favorable à l'UNANIMITE Ne prend pas part au vote : 1 (C MARESCOT pour V LANDAIS dont elle a le pouvoir)
D20.04_7	Bilan des acquisitions et des cessions 2019 (Rapporteur : M. FOULON)	IL EST PRIS ACTE
D20.04_8	Acquisition de parcelles de terrain sises 53 cours Desbiey à Arcachon (Cadastrées AK 751 & AK 753) (Rapporteur : M. FOULON)	Favorable à la MAJORITE Pour : 28 Contre : 1 (A BEY) Abstention : 3 (CA LUCAS, M. PAJOT, M GRANET) Ne prend pas part au vote : 1 (C MARESCOT pour V LANDAIS dont elle a le pouvoir)

MARCHES PUBLICS

D20.04_9	Travaux d'aménagement du Boulevard du Général Leclerc - avenants de prolongation du délai (Rapporteur : M. FOULON)	Favorable à l'UNANIMITE Ne prend pas part au vote : 1 (L LAMARA)
----------	---	--

FINANCES

D20.04_10	Examen des comptes et de la gestion de la commune par la Chambre Régionale des Comptes (exercices 2012 et suivants) (Rapporteur : M. FOULON)	IL EST PRIS ACTE
-----------	--	-------------------------

INTERCOMMUNALITE

D20.04_11	Convention avec la COBAS pour la gestion des déchets (Rapporteur : M. FOULON)	Favorable à l'UNANIMITE
-----------	--	-------------------------

SERVICES DELEGUES

D20.04_12	Gestion Déléguée des Services Publics - Présentation des rapports annuels (Rapporteur : M. FOULON)	IL EST PRIS ACTE
-----------	--	------------------

D20.04_13	Délégation de Service Public pour l'exploitation du Centre Equestre d'Arcachon - Adoption des tarifs 2020/2021 (Rapporteur : M. FOULON)	Favorable à l'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES Pour : 30 Abstention : 1 (L LAMARA)
-----------	---	---

Monsieur Le Maire lève la séance à 17H50.

VU pour être affiché, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Arcachon, le **04 MAI 2020**



Yves FOULON
Maire d'Arcachon